

# Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

## ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 3 décembre 2012, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, statuera sur la demande de dérogation suivante:

Une demande de dérogation mineure relative à la saillie dans une marge latérale du bâtiment situé au 2149, boulevard Rosemont et au 5910, avenue des Érables, visant notamment à :

- permettre une saillie dans la marge latérale de 20 cm, malgré l'article 330 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) qui stipule que les balcons (coursives) doivent se trouver à une distance minimale de 1,2 m d'une limite latérale ou arrière si elle a un hauteur supérieure à 1 m du niveau naturel du sol.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Donné à Montréal, ce 13 novembre 2012

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement